



PRÉFET  
DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction  
Départementale des  
Territoires

# Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône hors axe Saône



## ALERTE SÉCHERESSE



### INTERDICTION

de prélever dans les cours  
d'eau et nappes  
d'accompagnement (retrait ou  
obturation de tout dispositif)\*



### INTERDICTION

d'arroser les espaces verts entre **10h  
et 18h**, et entre **12h et 18h** pour les  
arbres de moins de 3 ans.  
Le goutte-à-goutte pour les plantes en  
pots et le pied à pied en plein terre  
reste autorisé sans restriction d'horaire.



### INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs  
public ou privés, naturels ou  
artificiels de **10h à 18h\***



### INTERDICTION

de remplir les piscines/structures  
gonflables privées de plus de 1m3 sauf  
pour compléments et sauf pour les  
nouvelles constructions (uniquement  
chantier débuté avant l'alerte)



### INTERDICTION

de laver les véhicules hors  
station professionnelle\*



### INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques de  
**10h à 18h** (rappel : usage non autorisé  
avec eau des cours d'eau et des puits  
dans les nappes d'accompagnement)



### INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies privées  
sauf impératif sanitaire ou de sécurité  
et sauf usage des balayeuses et  
matériel haute-pression



### INTERDICTION

de laver les façades, toitures  
sauf exceptions\*



### INTERDICTION

de faire fonctionner les  
fontaines/brumisateurs à circuit  
ouvert sauf canicule niveau 3\*

\* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



VigiEau

Flashez le QR code pour connaître en  
temps réel les mesures prises pour votre  
commune sur [www.vigieau.gouv.fr](http://www.vigieau.gouv.fr)

